

# INFORMATION AUX PORTEURS



asset  
management

INNOVER  
POUR LA  
PERFORMANCE

## 01/07/2020 – Précisions sur les informations relatives aux administrateurs d'indices de référence et aux informations à transmettre aux investisseurs d'OPCVM faisant référence à un indice de référence dans les prospectus

Nous vous informons qu'à compter du 01/07/2020, les prospectus des OPCVM listés ci-dessous gérés par CPR Asset Management seront modifiés pour intégrer les évolutions réglementaires suivantes :

### **1/ Mise à jour des mentions relatives aux indices de référence dans les prospectus et/ou des documents d'informations clés (DICI) des OPCVM pour mise en conformité avec le règlement européen Benchmark (BMR)**

La rubrique « Indicateur de référence » sera mise à jour afin de préciser l'inscription des administrateurs des indices de références au registre de l'ESMA, conformément au règlement européen 2016-1011 « Benchmark » du 8 juin 2016.

### **2/ Mise à jour des mentions relatives aux indices de référence dans les prospectus des OPCVM pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019**

Le 29 mars 2019, l'ESMA a publié une mise à jour de ses questions et réponses relatives à l'application de la directive OPCVM.

L'ESMA a ainsi précisé l'obligation pour les gérants d'OPCVM de déclarer s'ils appliquent une gestion « active » ou « passive » selon les définitions précisées par l'ESMA et, lorsque la gestion de l'OPCVM est « active », d'indiquer avec quel degré de liberté par rapport à son indicateur de référence.

Les mentions des prospectus relatives à l'indicateur de référence de chacun des OPCVM (ainsi que celle de leurs OPC nourriciers) listés ci-dessous seront modifiées en conséquence.

La rubrique « Indicateur de référence » sera mise à jour afin d'intégrer ces précisions.

Ces changements ne modifient en rien la gestion dont vous bénéficiez.

Les prospectus et/ou les DICI des OPCVM listés en annexe ainsi que les prospectus et/ou DICI de leurs nourriciers seront modifiés en conséquence.

Ces changements seront effectifs en date du **1er juillet 2020**.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports annuels et semestriels et les règlements des fonds peuvent être obtenus sur simple requête et gratuitement auprès du représentant suisse des FCP.

Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon

Banque chargée du Service de paiement en Suisse CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, route de Signy 35, CH-1260 Nyon.

90, BOULEVARD PASTEUR  
CS 61595  
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W [WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

**Liste des OPCVM concernés par ces modifications**

<b>DENOMINATIONS OPCVM</b>	<b>BMR</b>		<b>Q&amp;A ESMA</b>
	<b>DICI modifié</b>	<b>PROSPECTUS modifié</b>	<b>PROSPECTUS modifié</b>
CPR EUROLAND PREMIUM		X	X
CPR FOCUS INFLATION	X	X	X
CPR FOCUS INFLATION US	X	X	X
CPR SILVER AGE		X	X